

Conférence numérique franco-allemande

Accélérer ensemble la transformation numérique de nos économies

Berlin, le 13 décembre 2016

L'Allemagne et la France souhaitent que l'Europe saisisse les opportunités offertes par la transformation numérique mondiale. Il revient à l'Europe de relever ce défi et d'exploiter ses talents et son grand potentiel industriel, afin de devenir le leader dans l'économie innovante et en particulier dans l'industrie. En tant que pays ayant une longue tradition dans le domaine industriel, l'Allemagne et la France considèrent la numérisation comme une opportunité extraordinaire pour accroître leur compétitivité, et garantir ainsi emplois et prospérité - ce sans ignorer les nombreux défis soulevés par cette transformation numérique.

L'Allemagne et la France, les deux plus grandes économies européennes, entretiennent des relations économiques étroites. Leur coopération dans le domaine de la numérisation est donc indispensable. Les deux gouvernements se sont mis d'accord pour initier un dialogue sur les défis essentiels de l'avenir de l'industrie et de développer une coopération entre les deux plateformes *Industrie 4.0* et *Alliance Industrie du Futur*. L'objectif de cette coopération est d'améliorer la position de l'Allemagne et de la France dans le secteur secondaire à l'échelle internationale.

Un an après le premier sommet numérique franco-allemand, nous souhaitons poursuivre cette coopération bilatérale fructueuse, qui doit donner une forte impulsion à la création et la croissance de start-ups et d'entreprises innovantes, à la numérisation de l'industrie, au développement de mécanismes de financement et d'écosystèmes franco-allemands favorables à l'innovation, au rôle des pôles de compétitivité innovants, au développement du Big Data, de l'Internet des objets, des réseaux intelligents et de la facturation électronique (e-Invoicing), à l'Université franco-allemande et à une démarche commune concernant le marché unique numérique européen.

Les ministres de l'économie des deux pays ont convenu de ce qui suit:

I. La transformation numérique de l'économie

1. Les initiatives « Alliance Industrie du Futur » et « Plateforme Industrie 4.0 » ont commencé à élaborer des scénarios complets décrivant l'**avenir de la production**, en se plaçant du point de vue des consommateurs. Cette coopération a abouti à plusieurs scénarios d'application, afin d'expliquer de façon claire et compréhensible la complexité du processus de numérisation du secteur industriel. Ils vont permettre de définir les synergies entre les industries des deux pays et améliorer les possibilités de développement de nouveaux modèles d'affaires.
2. Les deux parties doivent promouvoir l'**interopérabilité** et la **normalisation à l'échelle internationale**. Un autre objectif de la coopération franco-allemande est donc d'accélérer la normalisation à l'échelle internationale. Les deux pays ont convenu de l'élaboration d'une architecture de référence commune pour les normes et ont déjà commencé le travail visant un cadre commun sur la base de RAMI 4.0 (le modèle d'architecture de référence allemande de l'Industrie 4.0) et Big Picture (Le modèle d'architecture de référence français).
3. En ce qui concerne l'échange d'information sur les développements technologiques dans les deux pays, l'**Alliance Industrie du Futur** et la **Plateforme Industrie 4.0** organisent des utilisations communes des infrastructures de tests déployées dans les deux pays. Cela permet

la mise en œuvre concrète des solutions numériques innovantes et/ou des solutions Industrie 4.0. Les centres correspondants vont en particulier aider les petites et moyennes entreprises à développer leurs projets et stratégies. Plusieurs initiatives sont prévues dans les deux pays, comme par exemple entre les *Instituts Carnot* et le Labs Network Industrie 4.0 e.V.

4. Les deux initiatives ont permis de collecter un nombre important de données sur les exemples d'application (use cases) de technologies de production numériques et avancées dans l'industrie. Celles-ci seront accessibles en 2017 sur une carte géographique en ligne interconnectée.
5. La numérisation est un concept structurant pour l'industrie du futur. Avec elle s'ouvre un large éventail de possibilités pour les sciences et pour la formation, par exemple dans les domaines du design, de la production, des chaînes d'approvisionnement, de l'intégration des services et produits et pour les facteurs humains. **L'Académie franco-allemande pour l'industrie du futur**, fondée officiellement pendant la conférence numérique franco-allemande le 27 octobre 2015 à Paris, se concentre sur la numérisation de l'économie et les processus industriels. Les premiers programmes de recherche communs et les Summer Schools de l'*Institut Mines-Télécom* et de l'Université technique de Munich ainsi qu'une coopération étroite visant la création d'un diplôme commun, seront lancés en 2017. En 2017, le partenariat entre *Arts et Métiers Paris Tech* et l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT) va être également renforcé par des thèmes de recherche communs.
6. Un autre domaine prioritaire de la coopération est le changement concernant les exigences de qualifications et l'organisation du travail et ses conséquences sur la formation. L'Allemagne et la France vont poursuivre leurs efforts pour le renforcement des compétences numériques et réfléchir, en se basant sur un retour d'expérience de la Grande École du Numérique française, au développement de partenariats franco-allemands axés sur l'intégration de personnes éloignées au marché du travail.

II. Start-ups et nouveaux modèles d'affaires

1. La valeur ajoutée des **start-ups comme moteurs de l'innovation** est essentielle pour la croissance économique et la création d'emplois en Europe. L'Allemagne et la France travaillent donc ensemble à intégrer leurs écosystèmes de start-ups, améliorer leur visibilité internationale, augmenter leur attractivité en matière de capital-risque international et améliorer l'accès au marché de l'autre pays.
2. L'objectif de l'initiative est d'inciter les entrepreneurs allemands et français à favoriser la circulation des talents et des start-ups entre les deux pays et de mieux intégrer les écosystèmes de financement. L'Allemagne et la France vont explorer de **nouvelles voies de coopération** visant le financement de nos écosystèmes numériques et start-ups, à travers un échange d'information régulier entre les initiatives idoines et à l'aide de manifestations communes, ainsi que le renforcement de la promotion internationale d'un écosystème de start-ups commun.
3. L'entrepreneuriat doit activement être soutenu, en modifiant le programme d'échange « Erasmus pour les jeunes entrepreneurs », de telle sorte qu'il soit ouvert à toutes les start-ups dans les États membres. Les deux pays invitent l'UE à améliorer l'accès des start-ups aux instruments de financement de l'UE, s'atteler à la suppression des retards et obstacles bureaucratiques existants.

4. Afin de stimuler et renforcer la croissance fructueuse des start-ups en Europe, un meilleur financement par le **marché du capital-risque** est nécessaire. Les banques de développement nationales allemande et française ont l'intention d'intensifier leur coopération dans les fonds d'investissement transfrontaliers, comme cela a été le cas pour la première fois l'année dernière avec l'investissement commun dans Partech Growth. Cet exemple montre que les efforts transfrontaliers fournis peuvent être intensifiés, en utilisant plus largement les instruments existants dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe.
5. Les banques de développement nationales allemande et française vont coopérer afin de promouvoir le financement de la transformation numérique dans les petites et moyennes entreprises, grâce à des mesures nationales mais aussi en saisissant les opportunités offertes par le plan d'investissement pour l'Europe.

III. Innovations et nouvelles technologies

1. Les deux gouvernements se félicitent de la coopération étroite entre les clusters allemands et français liés au **Big Data** et à la numérisation de l'industrie. Il convient de renforcer les partenariats innovants entre les entreprises et les instituts de recherche organisés en clusters. La France et l'Allemagne soutiennent l'« innovation ouverte » entre les grandes entreprises, les PME et les instituts de recherche, et attendent des clusters des deux parties qu'ils développent une coopération à ce sujet, en lançant par exemple des « défis numériques » communs.
2. Suite au sommet de l'année dernière, le « point de contact franco-allemand pour la **coopération transfrontalière des pôles de compétitivité** » a été créé récemment et est situé dans les locaux parisiens de GTAI (Germany Trade & Invest). Ce bureau sert d'antenne centrale pour les pôles de compétitivité et d'innovations français et les soutient dans leur recherche de clusters allemands appropriés pour des projets transfrontaliers.
3. Par ailleurs, les deux pays soutiennent aussi la coopération des acteurs économiques dans les secteurs de la **nanoélectronique** et le calcul haute performance (HPC). Ils saluent la nouvelle coopération entre les acteurs économiques et soutiennent cette coopération, notamment en mettant en place deux « projets importants d'intérêt européen commun » (IPCEI). La nanotechnologie et le calcul haute performance sont des technologies clés pour un large éventail d'applications, en particulier dans le secteur des technologies mobiles et de l'industrie automobile et sont donc absolument décisives pour la compétitivité de l'Europe.
4. L'Allemagne et la France estiment que la **microélectronique** est une technologie clé pour les innovations industrielles dans les deux pays et en Europe. Ils ont donc décidé avec d'autres États membres de développer un autre « projet important d'intérêt européen commun » ambitieux, afin de soutenir l'ensemble de l'industrie européenne et l'aider à conserver et développer son avantage compétitif face à la concurrence internationale. L'Allemagne et la France ont prévu d'allouer plusieurs centaines de millions [d'euros] provenant de fonds publics à ce secteur pendant la période 2017-2020. Le projet européen va être notifié auprès de la Commission européenne et débutera début 2017.
5. Compte tenu de la transformation numérique en cours dans l'économie, et afin d'améliorer la compétitivité des industries allemandes et européennes, l'utilisation systématique de **services Cloud** est de grande importance, en particulier pour les **PME**. Ces entreprises peuvent cependant encore avoir des doutes concernant la sécurité juridique, la sécurité, la perte de

contrôle et le manque de transparence de ces services. L'Allemagne et la France vont ainsi appliquer ensemble des mesures de promotion visant l'utilisation des technologies Cloud dans les PME. L'Allemagne et la France doivent également être les forces motrices du développement d'une démarche européenne sur la certification de la protection des données. Les deux pays doivent développer en parallèle des normes de certification cohérentes et des procédures adaptées pour la protection des données des services Cloud. Le label franco-allemand « ESCloud » (European Secure Cloud) pour la sécurité du Cloud Computing contribue à la réalisation de l'objectif franco-allemand de poser la base d'une autonomie stratégique européenne du numérique et est donc un excellent exemple de coopération fructueuse dans ce domaine. Une déclaration d'intention correspondante a été signée aujourd'hui même entre la BSI (Agence fédérale pour la sécurité des systèmes d'information) et l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).

6. L'Allemagne et la France reconnaissent l'importance des **réseaux intelligents** aussi bien pour la création de valeur dans les deux économies que pour l'amélioration de la vie publique. Afin d'exploiter le potentiel des réseaux intelligents, les deux gouvernements s'engagent en faveur d'une numérisation progressive dans les domaines importants tels que l'éducation, la santé, l'énergie, les transports et l'administration publique et soutiennent les travaux de recherche et de développement industriel dans le domaine de l'intelligence artificielle.
7. Dans le cadre de leurs efforts communs visant le développement de la **facturation électronique**, l'Allemagne et la France unissent leurs efforts pour développer une norme technique qui repose sur le format européen et tient compte en particulier des besoins des PME. La nouvelle norme, qui a obtenu le nom « Factur-X » lors du dernier atelier commun des deux forums, qui s'est tenu en novembre 2016, repose sur le format allemand « ZUGFeRD » ainsi que les travaux français sur les factures hybrides. Elle va permettre à toutes les entreprises et aux administrations publiques de recevoir des factures électroniques, ce qui contribue à renforcer la compétitivité, à accélérer les paiements et à améliorer la situation économique et financière des entreprises.
8. **Le logiciel libre** est un moteur puissant en faveur de l'innovation. L'Allemagne et la France veilleront à ce que leurs industries tirent le plus grand bénéfice possible du logiciel libre.
9. La **confiance et la sécurité** sont décisives pour exploiter au mieux le potentiel de l'économie numérique et pour la numérisation réussie du secteur industriel. En Allemagne comme en France, la prise en compte de la sécurité dès la conception ou « *Security by Design* » est jugé décisif dans le processus de numérisation et d'innovation. Le succès des nouvelles technologies en dépendra largement.

IV. Marché unique numérique et cadre juridique

1. L'Allemagne et la France saluent le programme de travail de la Commission Européenne pour 2017, dans lequel sont citées les initiatives restantes visant l'accomplissement du **marché unique du numérique**: les contrats numériques, le géoblocage, la portabilité, l'acheminement des colis, les télécommunications, l'utilisation de la bande de fréquence des 700MHz pour les services mobiles, l'initiative récente « Wifi4EU » ainsi que la suppression

des frais d'itinérance mobile d'ici le 15 juin 2017. L'Allemagne et la France appellent à un accomplissement rapide du marché unique numérique, au plus tard d'ici 2018.

2. L'Allemagne et la France se félicitent des objectifs de connectivité de l'Union Européenne pour 2025 et partagent des objectifs communs pour la révision du **cadre juridique des télécommunications**. En Europe, le défi pour les prochaines années va constituer à assurer le développement des réseaux très haut débit (fixes ou mobiles) et à garantir des connexions à des prix abordables pour tous les citoyens de l'UE. Les deux pays conviennent d'encourager les investissements dans les réseaux très haut débit et les infrastructures. Par ailleurs, ils reconnaissent l'importance d'une réglementation flexible de l'accès aux réseaux, qui permette aux États membres de tenir compte, comme il se doit, des particularités nationales. L'Allemagne et la France soutiennent l'adoption d'une proposition d'une directive pour l'instauration d'un code européen sur les communications électroniques d'ici fin 2017.
3. Concernant l'initiative de la Commission européenne au sujet de l'économie des données, l'Allemagne et la France souhaitent centrer le processus de dialogue avec la Commission sur les nouveaux défis que sont l'accès aux données privées et industrielles. Il existe de nombreuses branches industrielles et de services (transports, industrie automobile, énergie,...), dans lesquelles de nouvelles chaînes de production numérisées sont créées et pour lesquelles les données sont un actif clé. L'Allemagne et la France estiment que l'objectif d'un libre mouvement des données au sein du marché unique numérique devrait contribuer positivement à la définition des premières étapes pour promouvoir dans l'Union européenne un cadre favorisant l'accès ouvert ou, si nécessaire, réglementé, à des données privées et industrielles.
4. L'Allemagne et la France saluent l'agenda de la Commission au sujet de l'**économie collaborative**, celui-ci promouvant ces modèles d'affaires innovants. Conformément à son engagement lors de la communication de Mai 2016 de la Commission, une analyse de fond relative aux positions dominantes de marché des plateformes numériques doit être réalisée d'ici mars 2017.
5. Les **normes** jouent un rôle décisif dans la formation des marchés et l'accomplissement du marché unique numérique. L'Allemagne et la France estiment que le système de normalisation européen doit être renforcé et que les intérêts européens, en particulier ceux de l'industrie européenne, doivent y être pris en compte.
6. Le 22 novembre, la Commission Européenne a adopté une communication relative à l'environnement des **PME et des Start-ups**. L'Allemagne et la France saluent cette initiative de la Commission européenne sur les start-ups et leur développement, dont l'objectif est d'améliorer les conditions pour les start-ups en Europe. Les deux pays trouvent qu'il est important d'insister sur des mesures visant la mise en place d'écosystèmes mieux interconnectés, en encourageant les partenariats entre les incubateurs de start-ups, les accélérateurs et les autres structures d'accompagnement issus de différents États membres, à travers par exemple un soutien financier et une assistance aux entreprises sélectionnées, dans le but de viser les efforts de soutien publics.

L'Allemagne et la France vont travailler ensemble pour accélérer la transformation numérique de leurs économies ainsi que celles de l'Union européenne. L'Allemagne et la France réaffirment qu'elles vont poursuivre leur coopération étroite dans le cadre du **G7** et du **G20**, tous deux présidés au cours des

douze prochains mois par des pays européens (Italie et Allemagne). Les économies internationales et les sociétés ne peuvent que profiter de la transformation numérique si nous parvenons à créer un cadre opérationnel et à convenir à l'échelle internationale de règles pérennes et fiables.